

Mémoire au Président de Limoges Métropole

Visu de la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux délégations de compétences en matière de Limoges Métropole

Visu de la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2025.

Visu de la délibération prise par [REDACTED] le [REDACTED]

Il s'agit d'un objet relatif à un objet relatif à la concession cinéraire et de la fixation des tarifs des sépultures à l'UNDES, à l'UNDES et à l'UNDES et de la fixation des tarifs des sépultures.

ANALYSE

ANALYSE 1 : L'objet de la délibération n° 36_S_2 relative à la concession cinéraire de Landage, est de la concession cinéraire de [REDACTED] à l'UNDES et de la fixation des tarifs des sépultures cinéraires.

ANALYSE 2 : Cette concession cinéraire est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, à compter du 27 avril 2025 jusqu'au 27 avril 2035.

ANALYSE 3 : La concession est accordée au profit d'une concession cinéraire.

ANALYSE 4 : L'objet de la délibération n° 36_S_2 relative à la concession cinéraire de Landage, est de la concession cinéraire de [REDACTED] à l'UNDES et de la fixation des tarifs des sépultures cinéraires.

ANALYSE 5 : Cette concession cinéraire est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, à compter du 27 avril 2025 jusqu'au 27 avril 2035.

ANALYSE 6 : La concession est accordée au profit d'une concession cinéraire.

ANALYSE 7 : L'objet de la délibération n° 36_S_2 relative à la concession cinéraire de Landage, est de la concession cinéraire de [REDACTED] à l'UNDES et de la fixation des tarifs des sépultures cinéraires.

ANALYSE 8 : Cette concession cinéraire est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, à compter du 27 avril 2025 jusqu'au 27 avril 2035.

ANALYSE 9 : La concession est accordée au profit d'une concession cinéraire.

ANALYSE 10 : L'objet de la délibération n° 36_S_2 relative à la concession cinéraire de Landage, est de la concession cinéraire de [REDACTED] à l'UNDES et de la fixation des tarifs des sépultures cinéraires.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 36_S_2

1 DOCUMENT - Publié le 15 Juillet 2025



DEC_FUNER_36_S_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 330,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER